Commune de
VEYSONNAZ

Protocole Assemblée Communale du 09 juin 2026

CONSEIL COMMUNAL 2025-2028

Président	Fragnière Jean-Edouard
Vice-président	Fragnière Arnaud
Conseillères	Pitteloud Sandra Fournier Catherine Grangier-Théoduloz Lise
Secrétaire	Ferchaud Alexandre

Lieu et date	Salle communale / jeudi 09.06.2026 à 19h10.
Rédacteur du PV	Ferchaud Alexandre

1. Protocole : ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs

Il est 19h10 précise lorsque le président Jean-Edouard Fragnière ouvre la séance et salue cordialement les citoyennes et citoyens qui ont pris part en nombre à cette assemblée primaire (28) ainsi qu'aux membres du Conseil communal. L'assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais d'une communication et de la brochure Veysonnaz Infos No 35.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes). Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

Le Président désigne Ignace Fragnière et Gérald Théoduloz en qualité de scrutateurs.

Le Président souhaite la bienvenue à Lise Grangier-Théoduloz, élue tout récemment Conseillère communale à la suite des démissions successives de Mme Laurence Fournier et M. Dominique Fournier.

L'ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2025
3. Lecture des comptes communaux 2025
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2025
6. Point de situation sur les lignes directrices du tourisme
7. Divers

L'ordre du jour, soumis à l'approbation de l'assemblée, est adopté, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, sans aucune modification.

Le président le considère comme approuvé. Il déclare l'assemblée officiellement ouverte et légalement convoquée.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2025

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 9 décembre 2025 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 35. Il a donc été soumis valablement à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation.

Soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

3. Lecture des comptes communaux 2025

Catherine Fournier, en sa qualité de présidente de la commission Finances et Impôts, donne lecture et commente les principales caractéristiques des comptes 2025, analysés et approuvés par le Conseil communal en séance du 20 mai 2025.

3.1. Comptes de résultats

L'exercice 2025 se clôture sur un excédent de revenus de CHF 57'101.99, supérieur aux prévisions budgétaires qui tablaient sur un bénéfice de CHF 4'475.–. Ce résultat s'explique principalement par des revenus plus élevés qu'attendu, lesquels compensent une légère augmentation des charges.

Les charges financières s'élèvent à CHF 4'758'034.– et les revenus financiers à CHF 4'815'136.–. La marge d'autofinancement atteint CHF 682'952.–, soit un montant supérieur aux prévisions budgétaires et proche du niveau enregistré en 2024.

La répartition des charges par dicastère demeure globalement stable. Les travaux publics, l'environnement et l'aménagement du territoire, la formation ainsi que l'économie publique et le tourisme représentent les principaux postes de dépenses de la commune.

Mme Fournier relève également deux écarts notables par rapport au budget. Le premier concerne le dicastère de la prévoyance sociale, en lien avec le mode de comptabilisation des charges et recettes liées à la crèche La Bricoline au sein de l'ASLAE. Le second concerne le dicastère des travaux publics, marqué notamment par les conséquences des importantes chutes de neige du printemps 2025 ainsi que par des frais d'entretien élevés sur un véhicule communal.

3.2. Comptes d'investissements

Les dépenses d'investissement de l'exercice se montent à CHF 472'928.56, tandis que les recettes atteignent CHF 111'924.35. Les investissements nets s'élèvent ainsi à CHF 361'004.21, un montant inférieur aux prévisions budgétaires.

Les principaux investissements réalisés durant l'exercice concernent les routes et infrastructures communales, la révision du plan de zones et des cartes de dangers, les infrastructures sportives, les équipements informatiques ainsi que diverses infrastructures liées à l'eau potable, à l'épuration et au service du feu.

3.3. Evolution de la fortune

La marge d'autofinancement de CHF 682'952.– permet de couvrir intégralement les investissements nets de l'exercice. Il en résulte un excédent de financement de CHF 321'948.–, alors que le budget prévoyait un excédent de CHF 150'895.–.

Cette situation marque une amélioration notable par rapport à l'exercice précédent, qui présentait une insuffisance de financement. Elle s'explique notamment par la bonne tenue des comptes de fonctionnement ainsi que par le report de certains investissements prévus.

L'endettement net par habitant poursuit sa diminution et s'établit à CHF 2'184.– par habitant. La commune repasse ainsi sous le seuil de CHF 2'500.– par habitant et retrouve la catégorie des communes à endettement moyen.

3.4. Conclusion

L'exercice 2025 confirme la stabilité financière de la commune. Malgré un résultat inférieur à celui, exceptionnel, de 2024, les comptes présentent un bénéfice de CHF 57'101.99, une marge d'autofinancement solide et un excédent de financement permettant de couvrir l'intégralité des investissements réalisés durant l'année.

La diminution de l'endettement net par habitant constitue également un signal positif après les importants investissements réalisés ces dernières années. Le Conseil communal relève toutefois que la capacité d'investissement de la commune demeure limitée et qu'une gestion prudente des futurs projets reste nécessaire afin de préserver durablement l'équilibre des finances communales.

3.5. Questions de l'Assemblée

Un citoyen relève que les charges du dicastère « Prévoyance sociale » ont augmenté par rapport à l'exercice précédent. Il demande si cette hausse est appelée à se poursuivre ou s'il s'agit d'une situation ponctuelle.

Alexandre Ferchaud explique que cette évolution s'explique principalement par deux éléments.

D'une part, une adaptation comptable liée à l'intégration de l'ASLAE, qui a conduit la Commune à comptabiliser les charges brutes avant de refacturer les participations des communes partenaires. Cette modification n'a qu'un impact limité sur le résultat final et ne devrait pas se reproduire dans les mêmes proportions.

D'autre part, une partie importante des dépenses de prévoyance sociale dépend directement des décisions cantonales (AVS, prestations complémentaires, aide sociale, handicap, formation spécialisée, etc.) ainsi que de l'évolution démographique de la Commune. Ces charges restent donc difficiles à anticiper et à maîtriser. Une augmentation progressive peut être attendue en fonction du vieillissement de la population ou de l'arrivée de nouvelles familles, sans qu'il soit possible d'en déterminer précisément l'ampleur.

Enfin, il est précisé qu'une analyse plus approfondie de l'évolution de ces charges pourrait être menée par la commission des finances afin de mieux mesurer leur impact à moyen et long terme.

4. Rapport de l'organe de contrôle

Le président passe ensuite la parole à M. Gaëtan Brigante, en sa qualité de réviseur responsable agréé de la fiduciaire Nofival SA à Sion. M. Brigante donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle, qui recommande d'approuver les comptes annuels 2025 de la Municipalité tels que soumis à l'Assemblée.

Le président remercie la fiduciaire Nofival SA pour la vérification des comptes et pour son rapport.

5. Approbation des comptes communaux 2025

Sans nouvelle demande de paroles ou de questions complémentaires, conformément aux articles 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur l'adoption des comptes annuels 2025.

> *Soumis au vote par main levée, l'assemblée adopte les comptes 2025 de la Municipalité de Veysonnaz, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.*

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

6. Point de situation sur les lignes directrices du tourisme

Mme Anne-Sophie Fioretto, cheffe de projet à la HES-SO Valais-Wallis, présente un état d'avancement des travaux relatifs à l'élaboration des lignes directrices du tourisme à l'horizon 2040.

Elle rappelle que la démarche, initiée en 2025, vise à définir une vision stratégique du développement touristique de Veysonnaz en tenant compte des évolutions du territoire, des attentes des visiteurs et des enjeux de gouvernance. Le travail réalisé à ce jour comprend une analyse documentaire, des entretiens avec les principaux acteurs du territoire, un atelier participatif ainsi qu'un sondage destiné aux résidents, propriétaires de résidences secondaires et visiteurs, lequel reste ouvert afin de recueillir un maximum de contributions.

Les premiers constats mettent notamment en évidence la nécessité de renforcer le positionnement touristique de Veysonnaz, de développer une offre quatre saisons, d'améliorer les liens entre le village et la station et de clarifier les rôles des différents partenaires touristiques. Les prochaines étapes porteront sur la définition de projets prioritaires, l'élaboration de scénarios de gouvernance ainsi que leur validation avec les acteurs concernés.

Le Président invite la population à participer au sondage afin d'enrichir la réflexion et de contribuer à l'élaboration de la stratégie touristique communale.

7. Divers

7.1. *Réaménagement du centre du village*

Sandra Pitteloud informe l'Assemblée qu'un bureau spécialisé a été mandaté pour accompagner la Commune dans la réflexion relative au réaménagement du centre du village.

Cette démarche participative portera notamment sur le partage de l'espace public entre les différents usagers, le stationnement, les espaces publics, la mobilité, la valorisation du patrimoine ainsi que l'amélioration de l'attractivité du village. Dès la rentrée 2026, plusieurs ateliers participatifs, sondages et visites seront organisés afin d'associer l'ensemble de la population à cette réflexion. Les habitants sont invités à prendre part à cette démarche citoyenne.

7.2. *Création d'une association pour la valorisation du patrimoine*

Le Président informe l'Assemblée de la constitution d'un comité d'initiative chargé de créer une association dédiée à la préservation, à l'entretien et à la mise en valeur du patrimoine communal.

Les personnes intéressées sont invitées à rejoindre cette démarche jusqu'au 20 juin 2026. La future association aura notamment pour mission de coordonner les travaux de terrain, de préserver les archives et la mémoire locale, ainsi que de faciliter l'obtention de subventions pour les projets patrimoniaux. Cette initiative s'inscrit dans une vision globale de valorisation du territoire, en complément des réflexions sur le tourisme et le centre du village.

7.3. Sécurité du territoire

Le Président revient sur l'incendie survenu quelques jours auparavant à la station afin de rappeler les moyens dont dispose la Commune pour assurer la sécurité incendie.

Il souligne l'importance des infrastructures d'approvisionnement en eau, qui ont permis d'assurer l'intervention des secours sans difficulté. Il rappelle également les différentes réserves disponibles, les possibilités d'alimentation complémentaires, notamment via les installations d'enneigement mécanique, ainsi que la collaboration existante avec les communes voisines en cas d'événement majeur.

À l'approche de la période estivale, le Conseil communal invite la population à faire preuve de vigilance afin de prévenir tout risque d'incendie et rappelle que chacun est appelé à signaler ou empêcher tout comportement susceptible de mettre le territoire en danger.

7.4. *Votation fédérale du 14 juin 2026*

Le Président rappelle à l'Assemblée primaire le prochain rendez-vous citoyen en date du 14 juin 2026 et les invite à exercer leur droit.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois les nombreuses personnes présentes pour l'intérêt manifesté.

Il lève officiellement l'assemblée à 20h05 et invite les citoyennes et citoyens à rester dans la salle pour partager un apéritif.

Commune de Veysonnaz

Jean-Edouard Fragnière	**Alexandre Ferchaud**
Président	Secrétaire communal